



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/563/Add.1  
15 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session  
Point 123 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DES NATIONS UNIES EN SOMALIE II

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	3
II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS . . . . .	3	3
III. ADMINISTRATION FINANCIÈRE . . . . .	4	4
IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1994 AU 28 FÉVRIER 1995 . . .	5	4
V. DÉCISIONS À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION . . . . .	6	5

Annexes

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995 : état récapitulatif . . . . .	6
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995 : renseignements complémentaires . . . . .	10
III. Calendrier prévu pour le retrait du personnel civil pendant la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995 . . . . .	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
IV. A. État récapitulatif des ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période se terminant le 30 septembre 1994 (au 14 novembre 1994) . . . . .	16
B. Situation de trésorerie pour la période se terminant le 30 septembre 1994 (au 14 novembre 1994) . . . . .	17

## I. INTRODUCTION

1. Dans son rapport au Conseil de sécurité concernant la situation en Somalie, en date du 14 octobre 1994<sup>1</sup>, le Secrétaire général a indiqué que si le Conseil maintenait sa décision de mettre fin à la mission de la Mission des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) en mars 1995, il faudrait du temps pour que le retrait s'effectue en bon ordre, en toute sécurité et rapidement. Le Secrétaire général indiquait en outre que d'après ses estimations, un retrait sûr et ordonné des troupes et du matériel de l'ONUSOM exigerait un délai de 60 à 120 jours, selon les conditions de sécurité. Il ajoutait que si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat d'ONUSOM II, il demanderait à l'Assemblée générale, à sa session en cours, de prendre des dispositions financières adéquates pour la prorogation de l'Opération.

2. Dans sa résolution 954 (1994) du 4 novembre 1994, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat d'ONUSOM II pour une dernière période allant jusqu'au 31 mars 1995. Dans la même résolution, le Conseil a aussi décidé qu'aucun effort ne devrait être épargné pour retirer toutes les forces et tous les équipements militaires d'ONUSOM II dès que possible de la Somalie dans l'ordre et dans la sécurité, selon les modalités exposées dans le rapport du Secrétaire général daté du 14 octobre 1994<sup>1</sup>, et ce, avant la date d'expiration du mandat actuel d'ONUSOM II et sans transiger sur l'impérieuse nécessité d'assurer la sécurité du personnel d'ONUSOM II.

## II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

3. On trouvera dans le tableau ci-après l'état, au 14 novembre 1994, des contributions reçues et restant à recevoir, compte tenu des montants portés au crédit des États Membres. Comme on le constatera, il reste encore à recevoir des États Membres un montant total de 217 395 481 dollars, dont 15 121 599 dollars pour ONUSOM et 202 273 882 dollars pour ONUSOM II.

État, au 14 novembre 1994, des contributions mises en recouvrement pour  
la période allant de la création de l'ONUSOM au 30 septembre 1994

(En dollars des États-Unis)

	ONUSOM 1er mai 1992- 30 avril 1993	ONUSOM II 1er mai 1993- 30 septembre 1994	Total au 14 novembre 1994
a) Ressources			
Crédits ouverts	109 652 000	1 195 600 400	1 305 252 400
Montants autorisés	—	309 770 000	309 770 000
Total	109 652 000	1 505 370 400	1 615 022 400
b) Montant mis en recouvrement	109 652 000	1 350 485 434	1 460 137 434
Sommes portées au crédit des États Membres :			
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 210 702)	(5 636 885)	(6 847 587)
Solde inutilisé		(122 228 100)	(122 228 100)
Montant net mis en recouvrement	108 441 298	1 222 620 449	1 331 061 747
c) Contributions reçues	93 319 699	1 020 346 567	1 113 666 266
d) Solde restant à recevoir	15 121 599	202 273 882	217 395 481

## III. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

4. Le montant brut total des ressources mises à la disposition de l'ONUSOM depuis sa création jusqu'au 30 septembre 1994 s'élève à 1 615 022 400 dollars (montant net : 1 598 576 400 dollars) et se compose de crédits ouverts (montant brut : 1 305 252 400 dollars; montant net : 1 293 246 800 dollars) et d'engagements de dépenses autorisés (montant brut : 309 770 000 dollars; montant net : 305 329 600 dollars). Les soldes inutilisés répartis entre les États Membres et portés en déduction de leurs contributions se sont élevés en chiffres bruts à 122 228 100 dollars (montant net : 117 999 100 dollars). Ainsi qu'il est indiqué dans un additif au rapport du Secrétaire général sur le financement d'ONUSOM II en date du 15 juillet 1994 (A/48/850/Add.1), il y a un solde inutilisé supplémentaire d'un montant brut de 2 498 300 dollars (montant net : 1 920 400 dollars) pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993. Comme indiqué dans un rectificatif à un autre rapport du Secrétaire général sur le financement d'ONUSOM II (A/49/563/Corr.1), il y a un solde inutilisé d'un montant brut de 25 404 400 dollars (montant net : 23 746 900 dollars) pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 mai 1994. Au 31 octobre 1994, les intérêts s'élevaient à 4 206 847 dollars et les recettes diverses à 1 004 059 dollars. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport des détails sur toutes les ressources à la disposition de l'ONUSOM, au 14 novembre 1994, pour ses opérations au cours de la période comprise entre le 1er mai 1992 et le 30 septembre 1994. Comme le montre l'annexe IV, les engagements étaient autorisés pour le financement d'ONUSOM II jusqu'au 30 septembre 1994.

## IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1994 AU 28 FÉVRIER 1995

5. Étant donné la complexité du plan de retrait d'ONUSOM II et compte tenu de la situation passée et présente en matière de sécurité, le plan comportera des inconnues jusqu'à sa dernière étape en mars 1995. Un rapport financier révisé sur la liquidation de l'Opération, notamment l'aliénation de ses biens, pour la période prenant fin le 31 mars 1995 sera présenté à l'Assemblée générale en février 1995. En attendant ce rapport, on trouvera à l'annexe I des prévisions de dépenses révisées afférentes à l'ONUSOM II pour la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995, qui postulent un retrait progressif des contingents militaires et du personnel civil et une réduction correspondante des stocks et des fournitures. On trouvera à l'annexe III le calendrier prévu pour le retrait du personnel civil et, dans le tableau ci-après, le calendrier proposé pour le retrait des contingents militaires :

Calendrier prévu pour le retrait des contingents militaires au cours de  
la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995

	Novembre	Décembre	Janvier	Février
	1994		1995	
Effectifs	15 000	13 500	10 200	10 200

Les prévisions de dépenses révisées pour la période de quatre mois représentent un montant brut de 190 804 400 dollars (montant net : 188 340 300 dollars). On trouvera des renseignements supplémentaires sur les prévisions de dépenses à l'annexe II.

V. DÉCISIONS À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

6. L'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, devra prendre au sujet du financement de l'ONUSOM II (y compris une révision du paragraphe 14 du rapport principal) (A/49/563) les décisions suivantes :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 245 447 700 dollars (montant net : 242 110 600 dollars) pour la période allant du 1er juin au 30 septembre 1994 (crédit déjà autorisé par la résolution 48/239 du 24 mars 1994);

b) Mise en recouvrement d'un montant supplémentaire brut de 90 562 666 dollars (montant net : 89 445 776 dollars) pour assurer le financement d'ONUSOM II pendant la période allant du 1er juin au 30 septembre 1994, sachant qu'un montant brut de 154 885 034 dollars (montant net : 152 664 834 dollars) a déjà été mis en recouvrement conformément à la résolution 48/239;

c) Déduction, sur les montants mis à la charge des États Membres pour la période allant du 1er juin au 30 septembre 1994, de la part des fonds supplémentaires inutilisés au 31 octobre 1993 (montant brut : 2 498 300 dollars; montant net : 1 920 400 dollars) qui revient respectivement à ces États;

d) Déduction, sur les montants mis à la charge des États Membres pour la période allant du 1er juin au 30 septembre 1994, de la part des fonds supplémentaires inutilisés au 31 mai 1994 (montant brut : 25 404 000 dollars; montant net : 23 746 900 dollars) qui revient respectivement à ces États;

e) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 54 456 300 dollars (montant net : 53 621 600 dollars) correspondant au financement de l'Opération pour la période allant du 1er au 31 octobre 1994 et mise en recouvrement des contributions correspondantes;

f) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 190 804 400 dollars (montant net : 188 340 300 dollars) correspondant au financement de l'Opération pour la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995 et mise en recouvrement des contributions correspondantes.

Note

<sup>1</sup> S/1994/1166.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er novembre 1994 au 28 février 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er-30 nov. 1994	1er-31 déc. 1994	1er-31 janv. 1995	1er-28 févr. 1995	Total 1er nov. 1994- 28 févr. 1995
<b>1. Personnel militaire</b>					
a) <u>Observateurs militaires</u>	—	—	—	—	—
b) <u>Contingents</u>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	16 437,5	14 793,7	11 177,5	11 177,5	53 586,2
Détente et loisirs	217,5	195,8	147,9	147,9	709,1
Rations	2 338,1	2 117,3	1 605,0	1 449,7	7 510,1
Indemnité journalière	595,2	535,7	404,7	365,6	1 901,2
Indemnité de subsistance (missions)	5,0	5,0	5,0	5,0	20,0
Déploiement, relève et rapatriement	1 350,0	1 620,0	1 782,0	—	4 752,0
Total partiel	20 943,3	19 267,5	15 122,1	13 145,7	68 478,6
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>					
Matériel appartenant aux contingents	9 200,0	9 200,0	9 200,0	9 200,0	36 800,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0
Total partiel	9 700,0	9 700,0	9 700,0	9 700,0	38 800,0
Total, rubrique 1	30 643,3	28 967,5	24 822,1	22 845,7	107 278,6
<b>2. Personnel civil</b>					
a) <u>Police civile</u>	—	—	—	—	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>					
Traitements du personnel international	2 049,7	1 639,8	1 311,8	1 049,5	6 050,8
Traitements du personnel local	2 093,0	1 686,7	1 533,3	1 226,6	6 539,6
Dépenses communes de personnel	1 701,2	1 361,0	1 088,8	871,0	5 022,0
Indemnité de subsistance (missions)	1 361,9	1 098,8	879,0	703,2	4 043,0
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	98,0	350,0	294,0	235,2	977,2
Autres voyages autorisés	15,0	15,0	15,0	12,0	57,0
Total partiel	7 318,8	6 151,3	5 122,0	4 097,6	22 689,7
c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	205,8	205,8	164,6	131,7	707,9
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	449,4	449,4	359,5	287,6	1 545,9
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—	—	—
f) <u>Coûts afférents à des conférences</u>	33,3	33,3	—	—	66,6
Total, rubrique 2	8 007,3	6 839,8	5 646,1	4 516,9	25 010,1
<b>3. Locaux/hébergement</b>					
Location de locaux	257,2	257,2	205,8	164,6	884,8
Aménagement et rénovation des locaux	80,0	80,0	80,0	64,0	304,0
Fournitures d'entretien	15,0	15,0	12,0	9,6	51,6
Services d'entretien	75,0	75,0	60,0	48,0	258,0

/ . . .

	1er-30 nov. 1994	1er-31 déc. 1994	1er-31 janv. 1995	1er-28 févr. 1995	Total 1er nov. 1994- 28 févr. 1995
Éclairage, chauffage, énergie et eau	200,0	200,0	160,0	128,0	688,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—	—
Total, rubrique 3	627,2	627,2	517,8	414,2	2 186,4
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	300,0	300,0	100,0	80,0	780,0
5. <u>Transports</u>					
Achat de véhicules	—	—	—	—	—
Location de véhicules	375,0	375,0	300,0	240,0	1 290,0
Matériel d'atelier	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	180,0	180,0	144,0	115,2	619,2
Carburants et lubrifiants	245,8	245,8	196,6	157,3	845,6
Assurance	62,3	62,3	49,8	39,9	214,3
Total, rubrique 5	863,1	863,1	690,5	552,4	2 969,1
6. <u>Opérations aériennes</u>					
a) <u>Hélicoptères</u>					
Location/affrètement	3 546,7	3 546,7	3 546,7	3 546,7	14 186,8
Carburants et lubrifiants	516,0	516,0	516,0	516,0	2 064,0
Peinture/préparation/déploiement	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité	143,8	143,8	143,8	143,8	575,2
Pièces de rechange	250,0	250,0	250,0	250,0	1 000,0
Total partiel	4 456,5	4 456,5	4 456,5	4 456,5	17 826,0
b) <u>Avions</u>					
Location/affrètement	1 091,6	1 091,6	1 091,6	1 091,6	4 366,4
Carburants et lubrifiants	470,0	470,0	470,0	470,0	1 880,0
Peinture/préparation/déploiement	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité	24,4	24,4	24,4	24,4	97,6
Total partiel	1 586,0	1 586,0	1 586,0	1 586,0	6 344,0
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	12,1	12,1	12,1	12,1	48,4
d) <u>Autres dépenses</u>					
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	247,5	247,5	247,5	247,5	990,0
Total partiel	247,5	247,5	247,5	247,5	990,0
Total, rubrique 6	6 302,1	6 302,1	6 302,1	6 302,1	25 208,4
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>					
a) <u>Éléments complémentaires</u>					
Matériel de transmissions	15,0	15,0	15,0	15,0	60,0
Pièces de rechange et fournitures	15,0	15,0	15,0	15,0	60,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	175,0	175,0	175,0	175,0	700,0
Total partiel	205,0	205,0	205,0	205,0	820,0
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	205,0	205,0	205,0	205,0	820,0

/ . . .

	1er-30 nov. 1994	1er-31 déc. 1994	1er-31 janv. 1995	1er-28 févr. 1995	Total 1er nov. 1994- 28 févr. 1995
<b>9. Matériel divers</b>					
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—	—
Équipement de logements	—	—	—	—	—
Matériel divers	50,0	50,0	—	—	100,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	100,0	100,0	50,0	40,0	290,0
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—
Tentes	80,0	50,0	—	—	130,0
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>230,0</b>	<b>200,0</b>	<b>50,0</b>	<b>40,0</b>	<b>520,0</b>
<b>10. Fournitures et services</b>					
<b>a) Services divers</b>					
Vérification des comptes	4,2	4,2	4,2	3,4	16,0
Services contractuels	2 000,0	2 000,0	2 000,0	1 600,0	7 600,0
Services informatiques	—	—	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	26,3	26,3	26,3	21,0	99,9
Demandes d'indemnisation et règlements	30,0	30,0	30,0	24,0	114,0
Dépenses de représentation	1,0	1,0	1,0	0,8	3,8
Autres services	10,0	10,0	5,0	4,0	29,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 071,5</b>	<b>2 071,5</b>	<b>2 066,5</b>	<b>1 653,2</b>	<b>7 862,7</b>
<b>b) Fournitures diverses</b>					
Papeterie et fournitures de bureau	55,0	55,0	44,0	35,2	189,2
Fournitures médicales	120,0	120,0	96,0	76,8	412,8
Fournitures sanitaires et de nettoyage	70,0	70,0	56,0	44,8	240,8
Abonnements	1,0	1,0	0,8	0,6	3,4
Fournitures électriques	—	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles (pour véhicules)	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	50,0	50,0	—	—	100,0
Fournitures pour la défense des périmètres	195,0	195,0	156,0	100,0	646,0
Cartes d'état-major	—	—	—	—	—
Fournitures anti-émeute	—	—	—	—	—
Intendance et magasins	75,0	75,0	15,0	12,0	177,0
<b>Total partiel</b>	<b>566,0</b>	<b>566,0</b>	<b>367,8</b>	<b>269,4</b>	<b>1 769,2</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>2 637,5</b>	<b>2 637,5</b>	<b>2 434,3</b>	<b>1 922,6</b>	<b>9 631,9</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—	—
<b>12. Programmes d'information</b>	94,7	94,7	50,0	40,0	279,4
<b>13. Programmes de formation</b>	—	—	—	—	—
<b>14. Programmes de déminage</b>	150,0	150,0	50,0	40,0	390,0
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—	—

	1er-30 nov. 1994	1er-31 déc. 1994	1er-31 janv. 1995	1er-28 févr. 1995	Total 1er nov. 1994- 28 févr. 1995
16. <u>Fret aérien et de surface</u>					
Transport du matériel appartenant aux contingents	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	6 000,0
Affrètement de navires	358,0	358,0	358,0	358,0	1 432,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	925,5	925,5	925,5	925,5	3 702,0
Total, rubrique 16	2 783,5	2 783,5	2 783,5	2 783,5	11 134,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	42,3	42,3	42,3	42,3	169,2
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	622,1	557,4	435,4	348,3	1 963,2
19. <u>Contributions du personnel</u>	834,7	667,8	534,2	427,4	2 464,1
Total brut, rubriques 1 à 19	54 342,8	51 237,9	44 663,3	40 560,4	190 804,4
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(834,7)	(667,8)	(534,2)	(427,4)	(2 464,1)
Total net, rubriques 1 à 20	53 508,1	50 570,1	44 129,0	40 133,0	188 340,3
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—	—
Total des ressources	53 508,1	50 570,1	44 129,0	40 133,0	188 340,3

ANNEXE II

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant  
du 1er novembre 1994 au 28 février 1995

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

Économies/  
(dépassements)

1. Personnel militaire
- a) Observateurs militaires . . . . . -
1. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.
- b) Contingents . . . . . 68 478 600
2. Les membres des contingents seront progressivement retirés au cours de la période considérée et leur nombre atteindra en moyenne 10 200 hommes, tous grades confondus, d'ici au 1er février 1995, comme indiqué à la section IV, par. 5, ci-dessus. Il est prévu de rembourser aux gouvernements ayant fourni des contingents les soldes et indemnités (50 163 200 dollars) plus un montant au titre de l'amortissement des articles personnels et des armes des membres des contingents (3 423 000 dollars) aux taux standard approuvés par l'Assemblée générale. Le montant prévu comprend également des crédits pour des congés de détente (10,50 dollars par homme par jour) pour un maximum de quatre jours, et d'autres activités de détente (709 100 dollars), les rations, au taux de 5,26 dollars par homme par jour (7 510 100 dollars), l'indemnité journalière de 1,28 dollar par jour au titre des faux frais (1 901 200 dollars), une indemnité de subsistance (missions) pour le personnel militaire stationné dans des endroits où l'hébergement et les repas peuvent ne pas être assurés par l'ONU (20 000 dollars) et la relève et le rapatriement de troupes (4 752 000 dollars).
- c) Autres dépenses afférentes au personnel  
militaire . . . . . 38 800 000
3. Le montant prévu est destiné à dédommager les gouvernements fournissant des contingents pour l'utilisation du matériel appartenant à ces derniers qu'ils ont fourni à la demande de l'Organisation des Nations Unies (36 800 000 dollars), et pour rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils pourraient être amenés à verser, pour les membres de leurs contingents, en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable au service auprès d'ONUSOM II (2 millions de dollars).
2. Personnel civil
- a) Police civile . . . . . -
4. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

b) Personnel international et personnel local . . . . . 22 689 700

5. Le montant indiqué pour le personnel international et le personnel local est fondé sur le tableau d'effectifs proposé à l'annexe IX du rapport du Secrétaire général (A/49/563) et ajusté pour tenir compte du calendrier prévu pour le retrait figurant à l'annexe III. Les montants indiqués concernent les traitements (6 050 800 dollars), les dépenses communes de personnel (5 022 000 dollars), y compris la prime de risque (1 339 500 dollars), l'indemnité de subsistance (missions) (4 043 000 dollars) et les frais de voyage (1 034 200 dollars), y compris les autres voyages autorisés (57 000 dollars) du personnel international, ainsi que les traitements du personnel local (6 539 600 dollars).

c) Agents contractuels internationaux . . . . . 707 900

6. Le montant demandé doit permettre de rémunérer des agents contractuels internationaux conformément au calendrier prévu pour le retrait figurant à l'annexe III.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . 1 545 900

7. Le montant indiqué concerne les services de Volontaires des Nations Unies conformément au calendrier prévu pour le retrait figurant à l'annexe III.

e) Personnel fourni par des gouvernements . . . . . —

8. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

f) Coûts afférents à des conférences . . . . . 66 600

9. Le montant indiqué correspond à la location de locaux et services connexes pour des réunions et consultations parrainées par l'ONUSOM entre membres des factions politiques somaliennes.

3. Locaux/hébergement . . . . . 2 186 400

10. Le montant indiqué à ce titre est fondé sur la diminution progressive des besoins correspondant au calendrier prévu pour le retrait des contingents militaires et du personnel civil. Il correspond à la location de locaux à usage de bureaux et de logements (884 800 dollars), à la rénovation des locaux rendus à leurs propriétaires à l'expiration des baux (304 000 dollars), au coût des fournitures d'entretien (51 600 dollars), des services d'entretien (258 000 dollars), et de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau (688 000 dollars).

4. Remise en état des infrastructures . . . . . 780 000

11. Ce montant doit permettre de remettre le port de Mogadishu en état.

5. Transports . . . . . 2 969 100

12. Le montant prévu correspond à la location de véhicules, dont le nombre doit passer de 160, dont 20 minibus, en novembre 1994, à 108, dont 18 minibus, en février 1995 (1 290 000 dollars), au coût des pièces de rechange, réparations et entretien (619 200 dollars) et au coût des carburants et lubrifiants (845 600 dollars) et de l'assurance des véhicules (214 300 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères . . . . . 17 826 000

13. Le montant indiqué correspond au coût de la location dans le commerce de 27 hélicoptères Bell-212 (103 970 dollars par mois/hélicoptère, soit un total de 11 228 800 dollars) et de 16 hélicoptères de type militaire (en moyenne 46 219 dollars par mois/hélicoptère, soit un total de 2 958 000 dollars), au coût des carburants et des lubrifiants (2 064 000 dollars), aux primes d'assurance responsabilité (575 200 dollars) et au coût des pièces de rechange (1 million de dollars).

b) Avions . . . . . 6 344 000

14. Le montant demandé correspond à la location de 11 avions pendant quatre mois (4 366 400 dollars), soit, par mois : un avion-cargo lourd de type L-100 (296 300 dollars), un appareil de moyen tonnage de type L-300 (231 800 dollars), un avion de transport mixte moyen tonnage de type TU-134A (114 100 dollars), quatre avions de transport mixte moyen tonnage de type AN-26 (156 000 dollars), deux avions légers de transport mixte Beechcraft (111 500 dollars) et deux avions légers Learjet pour le transport de passagers (181 900 dollars). Le montant doit aussi couvrir le coût des carburants et lubrifiants (1 880 000 dollars) et de l'assurance de responsabilité (97 600 dollars).

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . 48 400

15. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance aux membres des équipages là où le logement et les repas ne leur seraient pas fournis par la mission.

d) Autres dépenses . . . . . 990 000

16. Le montant indiqué correspond aux droits d'atterrissage et aux frais de manutention au sol, y compris le stationnement, le remorquage et autres services fournis dans des aéroports situés en dehors de la Somalie.

7. Opérations navales . . . . . -

17. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

8. Transmissions . . . . . 820 000

18. Le montant indiqué doit permettre de remplacer le matériel téléphonique et VHF indispensable usé ou endommagé et d'autres matériels de transmission

(60 000 dollars) et d'acheter des pièces de rechange et des fournitures, (60 000 dollars) et couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux y compris la location de matériel de communications par satellite (700 000 dollars).

9. Matériel divers . . . . . 520 000

19. Le montant demandé correspond au coût de remplacement des divers matériels usés ou endommagés, à l'achat d'appareils de pesage, de calage sous mousse et de divers matériels d'emballage et de mise en caisse et aux imprévus (100 000 dollars), ainsi qu'au coût de pièces de rechange, des réparations et de l'entretien, notamment en ce qui concerne le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les groupes électrogènes, les citernes à essence et débitmètres, l'équipement de logement, le matériel pour la défense des périmètres, le matériel de réfrigération et d'épuration de l'eau et le matériel médical et dentaire (290 000 dollars). Un montant est aussi demandé pour l'achat des tentes (130 000 dollars) destinées aux troupes déployées dans diverses régions de Somalie qui doivent revenir à Mogadishu.

10. Fournitures et services

a) Services divers . . . . . 7 862 700

20. Le montant indiqué correspond au coût des services de vérification des comptes (16 000 dollars), des services contractuels d'appui et de gestion logistiques (7 600 000 dollars), des services et traitements médicaux pour les malades ou blessés dont le cas dépasse les capacités médicales de l'ONUSOM (99 900 dollars), des demandes d'indemnités et règlements (114 000 dollars), des dépenses de représentation (3 800 dollars) et d'autres services (29 000 dollars).

b) Fournitures diverses . . . . . 1 769 200

21. Le montant demandé à ce titre reflète la diminution progressive des besoins en raison du retrait des personnels civil et militaire. Le montant prévu correspond à l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau (189 200 dollars), de fournitures médicales (412 800 dollars), de fournitures sanitaires et de nettoyage (240 800 dollars), au coût des abonnements (3 400 dollars), à l'achat d'accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes et à l'achat de gilets et autres tenues de protection (100 000 dollars), de fournitures pour la défense des périmètres (646 000 dollars) et pour l'intendance et les magasins (177 000 dollars).

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . -

22. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

12. Programmes d'information . . . . . 279 400

23. Le montant demandé doit permettre de poursuivre l'exécution d'un programme limité d'activités d'information.

13. Programmes de formation . . . . . -
24. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.
14. Programmes de déminage . . . . . 390 000
25. Il est prévu de poursuivre l'exécution d'un programme limité de déminage.
15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -
26. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.
16. Fret aérien et de surface . . . . . 11 134 000
27. Le montant demandé doit permettre d'assurer le transport et le rapatriement du matériel appartenant aux contingents (6 millions de dollars), d'affréter des remorqueurs dans le port de Mogadishu (1 432 000 dollars) et de couvrir les coûts de fret et du camionnage par les soins d'entreprises privées (3 702 000 dollars).
17. Système intégré de gestion . . . . . 169 200
28. Le montant prévu est destiné au financement du Système intégré de gestion.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . . . . . 1 963 200
29. Conformément à la méthode proposée pour le financement des postes autorisés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant demandé à ce titre correspond à 8,5 % du montant total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.
19. Contributions du personnel . . . . . 2 464 100
30. Le montant qui figure ici représente la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues dont les traitements des fonctionnaires de l'ONU font l'objet conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . . (2 464 100)
31. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui figure à la rubrique 19, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur contribution au budget d'ONUSOM II.



ANNEXE IV

A. État récapitulatif des ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période se terminant le 30 septembre 1994 (au 14 novembre 1994)

(En dollars des États-Unis)

	Chiffres bruts	Chiffres nets
<b>1. <u>Ressources</u></b>		
a) <u>Crédits ouverts</u>		
1er mai au 30 avril 1993 (résolution 47/41 A de l'Assemblée générale)	109 652 000	107 912 800
1er mai au 31 octobre 1993 (résolution 47/41 B de l'Assemblée générale)	300 000 000	300 000 000
1er mai au 31 octobre 1993 (résolution 47/41 C de l'Assemblée générale)	256 201 100	251 119 100
1er novembre 1993 au 31 mai 1994 (résolution 48/239 de l'Assemblée générale)	639 399 300	634 214 900
Total partiel	1 305 252 400	1 293 246 800
b) <u>Dépenses autorisées</u>		
1er juin au 30 septembre 1994 (résolution 48/239 de l'Assemblée générale)	309 770 000	305 329 600
Total, rubrique 1	1 615 022 400	1 598 576 400
<b>2. <u>Dépenses de fonctionnement nettes</u></b>		
1er mai 1992 au 30 avril 1993	43 450 900	42 931 700
1er mai au 31 octobre 1993 (chiffres révisés)	497 675 800	496 180 700
1er novembre 1993 au 31 mai 1994 (chiffres provisoires)	613 994 900	610 468 000
1er juin au 30 septembre 1994 (coût standard révisé)	245 447 700	242 110 600
Total, rubrique 2	1 400 569 300	1 391 691 000
<b>3. <u>Sommes portées au crédit des États Membres</u></b>		
1er mai 1992 au 30 avril 1993	66 201 100	64 981 100
1er mai au 31 octobre 1993	56 027 000	53 018 000
Total, rubrique 3	122 228 100	117 999 100
<b>4. <u>Solde inutilisé (1 moins 2 moins 3)</u></b>	92 225 000	88 886 300

B. Situation de trésorerie pour la période se terminant le 30 septembre 1994 (au 14 novembre 1994)

(En dollars des États-Unis)

	Net	
1. <u>Recettes</u>		
a) <u>Contributions reçues</u>	1 113 666 266	
b) <u>Intérêts</u>	4 206 847	
c) <u>Recettes diverses</u>	1 004 059	
Total, rubrique 1	1 118 877 172	1 118 877 172
2. <u>Moins dépenses de fonctionnement nettes</u>		
1er mai 1992 au 30 avril 1993	42 931 700	
1er mai au 31 octobre 1993 (chiffres révisés)	496 180 700	
1er novembre 1993 au 31 mai 1994 (chiffres provisoires)	610 468 000	
1er juin au 30 septembre 1994 (coût standard révisé)	242 110 600	
Total, rubrique 2	1 391 691 000	1 391 691 000
3. <u>Déficit de fonctionnement prévu</u>		(272 813 828)

-----